



TÉLÉ ASSISTANCE

RENSEIGNEMENTS

Service de télé assistance

Résidence Autonomie " Marcel Audié "
Rue Montolivet
30400 Villeneuve lès Avignon

tél : 06 34 89 42 80

mail : teleass@sidscava.com

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



www.sidscavar.com

Une initiative des communes de : Les Angles - Pujaut - Rochefort du Gard - Sauveterre - Saze - Villeneuve lès Avignon

Rassemblées au sein du Syndicat Intercommunal pour le Développement Social des Cantons de Villeneuve lès Avignon et de Roquemaure

Qui dispose de compétences dans le domaine de :

-  Emploi et insertion socio-professionnelle
-  Petite enfance
-  Enfance et jeunesse
-  Seniors



*Vous rencontrez des difficultés, vous vivez seul.e ou êtes handicapé.e ?
Pour vous accompagner le
SIDSCAVAR propose une solution
personnalisée pour répondre à vos
besoins.*

ACCOMPAGNER VOTRE QUOTIDIEN



www.sidscavar.com

Syndicat Intercommunal pour le Développement Social des Cantons de Villeneuve lès Avignon et Roquemaure



LA TÉLÉ ASSISTANCE

Un service au quotidien pour vivre sereinement chez soi,

Une solution personnalisée pour répondre aux différents besoins des personnes isolées,

Faciliter le retour au domicile après une hospitalisation,

Une liaison permanente 24H/24 et 7J/7,

Une équipe de professionnels expérimentés dans la coordination des services d'urgence.

Ce service est proposé aux résidents des communes de : Pujaut, Sauveterre, Saze et Villeneuve lès Avignon. Concernant les communes de Les Angles et Rochefort du Gard : uniquement pour les bénéficiaires de l'APA.



COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Après avoir déposé un dossier et pris un rendez vous auprès du service, **un technicien vient installer chez vous le matériel :**

- Un boîtier, branché sur votre ligne téléphonique et raccordé à une prise secteur,
- Une télécommande à porter en médaillon ou en bracelet, permettant de déclencher l'alarme à tout moment.

• **À toute heure**, lorsque l'abonné appuie sur sa télécommande ou son transmetteur, le système contacte immédiatement le service sans que l'abonné ait besoin de décrocher son combiné téléphonique.

• **En cas d'urgence** (chute, malaise, problème de santé ...), le chargé d'écoute évalue la situation et envoie un ou plusieurs intervenants au domicile (le plus souvent, un des proches).

• **La facturation** est établie mensuellement.

OBJECTIFS :

• **La télé assistance permet à une personne isolée ou handicapée, de rester à son domicile en toute sérénité et d'obtenir rapidement de l'aide ou des secours** quelque soit le problème rencontré.

• **En cas d'incident**, après évaluation de la situation par les chargés d'écoute, **une aide est immédiatement mise en œuvre**. Elle consiste en l'intervention d'un proche du bénéficiaire ou des services d'urgence selon la nature de l'incident.

• **Il est nécessaire de disposer d'un réseau de proximité** (familles, voisins amis), susceptible de pouvoir se rendre au domicile de l'abonné dans un délai de quelques minutes maximum.

• Ainsi, l'abonné bénéficie **d'une présence familiale réconfortante** à ses cotés avant l'arrivée des secours d'urgence et les accès au domicile des différents intervenants sont facilités.